

**DECISION N° 60-2022****portant validation de convention de prêt d'œuvres avec le musée de Fécamp pour l'exposition « Sur les galets, activités du rivage ».**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le projet de convention de prêt de deux d'œuvres avec le musée de Fécamp ;

Considérant le projet d'exposition « Sur les galets, activités du rivage » organisé par le Musée de Fécamp.

Considérant le projet de mettre à disposition du musée de Fécamp deux œuvres à titre gracieux,

**DECIDE :**

De valider la convention de prêt de deux d'œuvres du musée des beaux-arts de Bernay avec le musée de Fécamp pour agrémenter l'exposition « Sur les galets, activités du rivage ».

Marie-Lyne VAGNER